

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2610

24 septembre 2015

### SOMMAIRE

Awys S.A. ....	125253	Resource Partners Holdings III S.à r.l. ....	125251
Bartina S.à r.l. ....	125259	Resource Partners Holdings V S.à r.l. ....	125252
Bionatur Best Flowers Luxco S.à r.l. ....	125268	RGC JV Co. S.à r.l. ....	125261
Citi Umbrella Sicav ....	125255	Rieste S.à r.l. ....	125252
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l. ....	125276	Ringmerit Properties France S.à r.l. ....	125253
E.L.E. Lux S.A. ....	125260	Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l. .....	125259
Ile aux Clowns ....	125264	Rockville Future Luxembourg S.A. ....	125263
JSS Investmentfonds II ....	125256	Rondonia S.A. ....	125263
Karlin Real Estate Europe Sub (Lux) S.à r.l. .....	125252	Rosscarbey S.à r.l. ....	125259
KPS LuxCo Sàrl ....	125256	Rumba Luxco 2 S.à r.l. ....	125263
MACS SICAV ....	125255	Saavedra Investments S.A., SPF ....	125264
MD International S.A. ....	125253	SailInvest S.A. ....	125268
Media-Consulting-Pint G.m.b.H. ....	125254	Sefyr Heat Luxembourg S.à r.l. ....	125276
Merchant Financial Participations Holding S.A. ....	125256	S.H.T. ....	125280
Merchant Financial Participations Holding S.A.-SPF ....	125256	Shurgard Holding Luxembourg ....	125276
MMK - Mining Assets Management S.A. ....	125254	Shurgard Luxembourg ....	125276
MNKS ....	125255	Shurgard Self Storage Luxembourg ....	125279
Monetize Angels Services Pay V, S.e.n.c. ....	125258	S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	125280
MSEOF Finance S.à r.l. ....	125255	Silvia HoldCo S.à r.l. ....	125279
Munsmann S.à r.l. ....	125255	SimCorp Luxembourg S.A. ....	125279
NBH Luxembourg Finance S.à r.l. ....	125261	Société Domaine de Bois Le Roi S.A. ....	125256
RDB - Envilux S.à r.l. ....	125280	Société Luxembourgeoise de Distribution S.A. .....	125257
Redai Holding S.A. ....	125260	STG Luxembourg S.à r.l. ....	125257
Red Grafton S.à r.l. ....	125234	TAK S. à r.l. ....	125251
Red Horse I S.à r.l. ....	125280	T.B.I. S.A. ....	125251
Renault Retail Group Luxembourg S.A. ....	125260	UPS Corporate Finance S.à r.l. ....	125261
		UPS Group Luxembourg S.à r.l. ....	125279

**Red Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 159.416.310,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.002.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July,  
Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Red Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 159,416,310, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.002 (the Company). The Company was incorporated on 17 January 2008, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1004 dated 23 April 2008. The articles of association of the Company were amended several times and for the last time on 13 August 2012, pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2211 dated 6 September 2012.

**THERE APPEARED:**

1. Rodamco Retail Deutschland B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 371, Schiphol Boulevard, bâtiment Tower H, NL, NL-1118BJ Schiphol the Netherlands and registered with the Commercial and Companies Register of the Netherlands under number 24146802 (Rodamco),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Jean-Marie Bontemps, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. ESI ONE S.A.S., a stock corporation (société par actions simplifiées à associé unique) incorporated under the laws of France, having its registered office at 100 Esplanade du Général De Gaulle, Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 92400 Courbevoie, France, and registered with the Commercial Register of Nanterre, France, under registration number 799.050.943 (ESI),

hereby represented by Maître Arnaud Fostier, associate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

3. Ruhrpark S.A.S., a stock corporation (société par actions simplifiées à associé unique) incorporated under the laws of France with registered office at 100 Esplanade du Général De Gaulle, Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 92400 Courbevoie, France, and registered with the Commercial Register of Nanterre, under registration number 812.428.159 (Ruhrpark),

hereby represented by Maître Arnaud Fostier, associate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1 to 3. above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been initialled ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 159,416,310 (one hundred and fifty-nine million four hundred and sixteen thousand three hundred and ten) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 159,416,310.- (one hundred and fifty-nine million four hundred and sixteen thousand three hundred and ten Euro) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) Conversion of 23,912,447 (twenty-three million nine hundred twelve thousand four hundred and forty-seven) class A shares in the Company held by Rodamco, into class B shares;

(ii) Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and

(iii) Miscellaneous.

III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to convert the 23,912,447 (twenty-three million nine hundred twelve thousand four hundred forty-seven) class A shares in the Company held by Rodamco into class B shares.

### *Third resolution*

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so they shall from now on read as follows:

#### **A. Definitions**

“Affiliate” means with respect to any Person, any other Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, Controls, or is Controlled by, or is under common Control with, such Person, provided that for the purposes of these Articles, none of the Group Companies shall be regarded as an Affiliate of any Shareholder.

“Article” means any article of the Articles.

“Articles” means these articles of association.

“Business Day” means any day other than a day which is a Saturday, Sunday or legal holiday in Luxembourg, France or Germany, on which banks are open in Luxembourg, France and Germany for general commercial business.

“Class A List” shall have the meaning ascribed thereto in Article 17.2.

“Class A Shareholder” means any holder of class A shares in the Company from time to time.

“Class B List” shall have the meaning ascribed thereto in Article 17.2.

“Class B Shareholder” means any holder of class B shares in the Company from time to time.

“Company” shall have the meaning ascribed thereto in Article 1.

“Control” means with respect to any Person, the ability, directly or indirectly, to direct or cause the direction of the policies and management of such Person, whether through the ownership of shares or any other type of securities, by contract or otherwise, and “Controlled” and “Controlling” shall be construed accordingly.

“Encumbrance” means any interest or equity of any Person (including any right to acquire, option or right of pre-emption or conversion) or any mortgage, charge, pledge, lien, ownership rights, encumbrances and/or any prior approval, rights of first refusal, rights of pre-emption, options, guarantees or any third party rights of any nature whatsoever, assignment, hypothecation, security interest, title retention or any other security agreement or arrangement, or any agreement to create any of the above (including on a conditional basis).

“Group Companies” means the Company and its Subsidiaries.

“Other Instruments” shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.4.

“Person” means an individual, corporation, limited liability company, partnership, association, trust or other entity or organization, including a government or political subdivision or an agency or instrumentality thereof.

“Prohibited Transferee” means any Third Party which the Shareholders agree should be treated as a Prohibited Transferee, including under any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

“Qualified Investor” means a bona fide party that is not a national of, or domiciled in, a country or territory appearing on the list of high-risk and non-cooperative jurisdictions maintained by the Financial Action Task Force.

“Reserved Matters” means any matter which the Shareholders agree should be treated as a Reserved Matter, including under any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

“Shareholders”, means the Class A Shareholder and the Class B Shareholder.

“Subsidiary” means with respect to any Person, any other Person Controlled by such Person “Third Party” means any Person other than a Shareholder or any of their respective Affiliates.

“Transfer” means the disposal or granting of the legal or economic, direct or indirect, complete or partial power to dispose of the shares, in particular by way of transfer, assignment, granting of options, Encumbrances or pre-emptive rights, establishment of trust relationships or participations (including sub-participations and silent participations).

“Transferee” shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.

#### **B. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a Shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Red Grafton S.à r.l.” (the “Company”).

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in Red Grafton I S.à r.l. and Red Grafton II S.à r.l. and other Luxembourg and foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

### **C. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at one hundred fifty nine million four hundred sixteen thousand three hundred and ten euro (EUR 159,416,310.-), consisting of:

(i) fifty-five million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred and eight (55,795,708) class A shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and

(ii) one hundred and three million six hundred and twenty thousand six hundred and two (103,620,602) class B shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3. Any new shares to be issued will be offered by preference to the existing Shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital and/or such other proportion as may be agreed in any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The class A shares and the class B shares carry the same rights and obligations, except as otherwise set forth in these Articles (and without prejudice to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time).

6.2. The Company may have one or several Shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. Without prejudice to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, a Shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares (A and B taken together) held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole Shareholder, as the case may be, or any other Shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. Subject to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, the Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of Shareholders.**

7.1. A register of Shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register of Shareholders will in particular contain the name of each Shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such Shareholder, any Transfer of shares, the date

of notification to or acceptance by the Company of such Transfer pursuant to these Articles as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership of shares.**

8.1. Proof of ownership of shares may be evidenced through the recording of a Shareholder in the register of Shareholders.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several Persons, they must designate a single Person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

#### **Art. 9. Transfer of shares.**

9.1 General provisions applicable to all Transfers

9.1.1 Without prejudice to the requirements imposed by applicable law and /or, any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time:

9.1.1.1. a sole Shareholder may freely transfer its shares; and

9.1.1.2. when the Company is composed of more than one Shareholder, no share or any interest therein may be Transferred to a non-Shareholder except with the prior authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least eighty-five per cent (85%) of the share capital. Any Transfer shall be effective only if made to a transferee who has entered into any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time through a deed of adherence or similar document establishing the transferee's consent. The entry of the transferee into such deed of adherence or similar document and the provision thereof to the board of managers shall be a condition to the recording of any Transfer in the register of Shareholders.

9.1.2. A Transfer in violation of these Articles or the restrictions imposed by Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time shall be null and void and shall not be recorded in the register of Shareholders.

9.2 Transfer to Third Parties

A Shareholder may only Transfer all (but no less than all) of its shares to only one Third Party (the "Transferee"), which shall be a Qualified Investor and shall not be directly or indirectly a Prohibited Transferee.

9.3 Transfer to Affiliates

A Shareholder may freely Transfer its shares to one or several of its Affiliates, provided that prior to any such Transfer, the transferee irrevocably agrees in writing not to cease to be an Affiliate of the transferring Shareholder or to re-Transfer, prior to ceasing to be an Affiliate, all of the relevant shares to the transferring Shareholder or an Affiliate of the transferring Shareholder that satisfies the requirements of this Article 9.3.

9.4 Transfer of Other Instruments

In case of a purported Transfer of shares in the Company, the transferring Shareholder shall concomitantly Transfer to the same transferee the equivalent proportion of any other securities, instruments (including profit participating) or Shareholder's loan or other financing held by it and its Affiliates, if any, in the Group Companies (the "Other Instruments"). Any Transfer of Other Instruments shall be made together and concomitantly to the Transfer of shares of the Selling Shareholder and shall be subject to the same restrictions as any Transfer of shares.

9.5 Right of first refusal

If any Shareholder intends to Transfer the shares held by it to any Transferee, the relevant Shareholder shall be obliged to serve a notice to the other Shareholder setting out the right of the other Shareholder to purchase all (and not less than all) of the offered shares.

9.6 Tag-Along

The Class A Shareholder shall have a tag-along right for all its shares pursuant to which the Class B Shareholder shall not Transfer its Shares to any Transferee until the Class A Shareholder has been given the opportunity to dispose of all of the Shares it holds at that time together, as the case may be, with its Affiliates concurrently with the Class B Shareholder. If the Class B Shareholder intends to Transfer shares held by it, the Class B Shareholder shall be obliged to serve a notice to the Class A Shareholder setting out the terms of the intended Transfer.

### **D. General meeting of shareholders**

#### **Art. 10. Powers of the general meeting of Shareholders.**

10.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of Shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2. If the Company has only one Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers of the general meeting of Shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole Shareholder" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "general meeting of Shareholders" used in these Articles is to be construed as being a reference to the "sole Shareholder".



10.3. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law, by these Articles, and by any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

10.4. In case of plurality of Shareholders and if the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of Shareholders, the Shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these Articles regarding general meetings of Shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing, provided that any and all written Shareholder resolutions must be signed by all the Shareholders in order to be valid and binding, and shall bear the date of the last signature.

#### **Art. 11. Convening general meetings of Shareholders.**

11.1. The general meeting of Shareholders may be convened by the statutory auditor(s), if any, or by either of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder, as the case may be, at any time or by any manager pursuant to the conditions which may be set out in any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2. In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of Shareholders will be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

11.3. The convening notice for any general meeting of Shareholders must contain the agenda of the meeting accompanied by the relevant documentation, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by registered letter at least fifteen (15) days prior to the date scheduled for the meeting. The notice period shall begin to run on the day following the dispatch of the notice. The day of the meeting shall not count in determining the notice period. Any Shareholder (pursuant to the conditions which may be set out in Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time) may propose additional items for the agenda of a Shareholders meeting and such Shareholder shall give the Company and the other Shareholders written notice of such agenda items as soon before the meeting as practical but, in any case, at least five (5) days prior to the meeting unless otherwise agreed by written notice of all Shareholders. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of Shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 12. Conduct of general meetings of Shareholders - vote by resolution in writing.**

12.1. A bureau of the meeting shall be formed at any general meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of Shareholders and who need neither be Shareholders, nor members of the board of managers. The bureau of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

12.2. An attendance list must be kept at any general meeting of Shareholders.

12.3. Each share entitles to one (1) vote.

12.4. The general meeting can deliberate validly subject to the attendance of Shareholders representing in the aggregate at least eighty-five per cent (85%) of the Company's share capital. If a quorum is not present at the opening of any meeting, then the meeting shall be adjourned to the same time of day and place on a date as determined by the Shareholders present which date shall be at least fifteen (15) days following the date of the adjourned meeting. Notice of such adjournment and the reconvened meeting date, time and place shall be sent to the Shareholders within three days of such adjournment. If a quorum is still not present at such reconvened meeting, because the Shareholder that had already been missing in the adjourned meeting is again not present, the quorum of the reconvened meeting shall not require the presence of such Shareholder for passing resolutions with respect to the items that were to be considered at the adjourned meeting set forth in the notice (or any accompanying documentation) provided to all Shareholders in connection with the originally scheduled meeting

12.5. Unless otherwise provided by law or by these Articles, resolutions of the Shareholders shall be validly passed when adopted by affirmative vote of the Shareholder(s) owning at least in aggregate eighty-five per cent (85%) of the shares, except in case of the last sentence of section 12.4 hereabove, where the resolution shall, to the extent applicable, be passed by a majority of the votes cast.

12.6. Subject to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, a Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing a proxy (to the extent such proxy is given to a person that is either a director or employee of the relevant Shareholder or Affiliate thereof and that such person is not a German resident) in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all Shareholders.

12.7. Unless otherwise agreed amongst the Shareholders, with respect to related-party transactions entered into between a Group Company on the one side and a Shareholder or any of its Affiliates or any of the managers nominated by it (in this context, together, the "Restricted Party") on the other side, the Restricted Party (including its nominated managers) shall not be entitled to vote with regard to any respective resolution or decision to be passed or made, respectively, by the

Shareholders meeting or the board of managers in connection therewith if and to the extent the Restricted Party is in material breach of its obligations or has committed gross negligence, fraud, or wilful misconduct within the context of such related party agreement. In such event, the Restricted Party shall not be entitled to vote with regard to the signing of the relevant replacement agreement with any other party, which shall in any case be entered into at the best available market conditions.

12.8. Any Shareholder who participates in a general meeting of Shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such Shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

12.9. Each Shareholder may vote at a general meeting of Shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of Shareholders which they relate to.

**Art. 13. Amendment of the Articles.** Subject to the terms and conditions provided by law, these Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted by a (i) majority of Shareholders (ii) representing in the aggregate eighty-five per cent (85%) of the share capital at least.

**Art. 14. Minutes of general meetings of Shareholders.**

14.1. The bureau of any general meeting of Shareholders shall produce minutes of the meeting which shall be drafted in English, state the location, the date, the persons attending, and the agenda of the meeting, summarize the deliberations and set forth the resolutions adopted by the Shareholders. The minutes shall be signed by the members of the bureau of the meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

14.2. The sole Shareholder, as the case may be, shall also produce and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by at least one class A manager and one class B manager or by the sole manager, as the case may be.

## E. Management

**Art. 15. Powers of the board of managers.**

15.1. The Company shall be managed by four (4) managers, who need not be Shareholders. The managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "board of managers" used in these Articles is to be construed as being a reference to the "sole manager".

15.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these Articles to the Shareholder(s).

15.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, Shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

15.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 16. Composition of the board of managers.** The Shareholders shall qualify the appointed managers as class A managers or class B managers, and in accordance with any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time. At least two managers shall be individuals carrying out their professional activities predominantly in Luxembourg, and the two other managers shall not be resident of the same country or carry out their professional activities in the same country except Luxembourg. No manager shall have a fixed place of business in Germany. The board of managers shall choose from among its members a chairman (the "Chairman") and shall do so in accordance with the proposal made under article 17.3, and any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time. The board of managers may also choose a secretary, who needs neither be a Shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 17. Election and removal of managers and term of the office.**

17.1. The class A managers and the class B managers, who shall be the only managers of the Company, shall be elected by the general meeting of Shareholders from the lists of candidates submitted by each of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder, respectively, in accordance with Article 17.2. The general meeting of Shareholders shall determine the term of office of the managers. Notwithstanding the foregoing, if any Shareholder shall, at anytime, own less than 15% of the Shares, it shall no longer be entitled to nominate, propose or appoint any manager.

17.2. In accordance with any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, each of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder shall be entitled at any time and from time to time to propose a list with names of candidates to be appointed by the general meeting of Shareholders as, (i) in the case of the Class A Shareholder, class A managers (the "Class A List"), and (ii) in the case of the Class B Shareholder, class B managers (the "Class B List").

17.3. In accordance with, and subject to the restrictions of, any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, the Class B Shareholder (as long as the class B shares represent at least 50% of the share capital) or the Class A Shareholder (if the class B shares represent less than 50% of the share capital) shall be entitled to propose a list with names of candidates chosen among the managers to be appointed by the general meeting of Shareholders as Chairman.

17.4. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of Shareholders. In particular, each of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder shall have the right to propose the removal of a manager appointed following its proposal and in accordance with the procedure described under Article 17.2. above and to simultaneously propose a new manager in replacement of the manager to be removed. A manager, who is also a Shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own removal.

17.5. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

#### **Art. 18. Convening meetings of the board of managers.**

18.1. The board of managers shall meet upon call by the Chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers two (2) Business Days at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of consent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

#### **Art. 19. Conduct of meetings of the board of managers.**

19.1. The Chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

19.2. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members, with at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented. If a quorum is not present at the opening of any meeting of the board of managers, then the managers present may not pass any resolution except with respect to adjournment, and the meeting shall be adjourned to the same time of day and place on a date as determined by the managers present which date shall be at least five (5) days following the date of the adjourned meeting. Notice of such adjournment and the reconvened meeting date, time and place shall be sent to all members of the board of managers within three (3) days of such adjournment. If a quorum is still not present at such reconvened meeting, then the managers present shall be deemed to constitute a quorum if at least half of them is present or duly represented and may pass any resolutions with respect to the items that were to be considered at the adjourned meeting set forth in the notice (or any accompanying documentation) provided to all managers in connection with the originally scheduled meeting. If a quorum is still not present at the opening of such subsequent meeting, the latter should be adjourned and a new meeting shall be convened according to the foregoing provisions until the said quorum of half of the members of the board of managers is reached.

19.3. Save as otherwise provided in these Articles, resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers (with at least one (1) class A manager and one (1) class B manager voting in favour in case of Reserved Matters). The Chairman shall have a casting vote in case of a tied vote (except for Reserved Matters) subject to the restrictions of any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

19.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

19.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated



and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 20. Minutes of meetings of the board of managers.**

20.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the Chairman, shall produce minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

20.2 The sole manager, as the case may be, shall also produce and sign minutes of his/her/its resolutions.

20.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by at least one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 21. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of the Chairman and another manager, except as provided otherwise in any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

## F. Supervision

**Art. 22. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

22.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be Shareholders or not.

22.2 The general meeting of Shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of Shareholders.

22.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of Shareholders.

22.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a Shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

22.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the Company will be supervised by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of Shareholders, which determines the duration of his/ their office.

## G. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 23. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

**Art. 24. Profits.**

24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

24.2 Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

24.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers and in a manner consistent with any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, the distribution of profits and non-legal reserves shall be made to the Shareholders prorata to their shareholdings in the Company.

### **Art. 25. Interim dividends - Share premium.**

25.1 Subject to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, the board of managers or the general meeting of Shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these Articles and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

25.2 To the maximum extent permitted by applicable law, the share premium, capital surplus, and any similar equity reserve, if any, may be freely distributed to the Shareholder(s) by a resolution of the Shareholder(s) or of the manager(s) including the approval of at least one class A and one class B manager appointed, in the circumstances contemplated by any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

25.3 Subject to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, any such share premium, capital surplus, and any similar equity reserve shall not attach to any particular share, shall not be taken into account in calculating any economic entitlement of the Shareholders, and shall be freely distributable among all shares of the Company.

## **H. Liquidation**

**Art. 26. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## **I. Governing law**

**Art. 27. Governing law.** These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. Without prejudice to any Shareholders' or similar agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time, all matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholders of the Shareholders, the proxyholders of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Red Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, ayant un capital social de EUR 159.416.310, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.002 (la Société). La Société a été constituée le 17 janvier 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°1004 le 23 avril 2008, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 août 2012 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°2211 daté du 6 septembre 2012.

Ont comparu:

1. Rodamco Retail Deutschland B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social au 371, Schiphol Boulevard, bâtiment Tower H, NL, NL-1118BJ Schiphol, les Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 24146802, (Rodamco),

ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, et elle-même représentée par Jean-Marie Bontemps, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privée,

2. ESI ONE S.A.S., une société par actions simplifiées à associé unique de droit français, ayant son siège social à 100 Esplanade du Général De Gaulle, Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 92400 Courbevoie, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 799.050.943 (ESI),

ici représentée par Maître Arnaud Fostier, associate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privée,

3. Ruhrpark S.A.S., une société par actions simplifiées à associé unique de droit français, ayant son siège social à 100 Esplanade du Général De Gaulle, Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 92400 Courbevoie, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 812.428.159 (Ruhrpark),

ici représentée par Maître Arnaud Fostier, associate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privée.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1 à 3. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et seront ci-après désignées en tant qu'Associés.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes ont requis le notaire soussigné d'acter de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 159.416.310 (cent cinquante-neuf millions quatre cent seize mille trois cent dix) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé à EUR 159.416.310,- (cent cinquante-neuf millions quatre cent seize mille trois cent dix euros) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) Conversion des 23.912.447 (vingt-trois millions neuf cent douze mille quatre cent quarante-sept) parts sociales de catégorie A de la Société, détenue par Rodamco, en parts sociales de catégorie B;

(ii) Refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts); et

(iii) Divers.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir 23.912.447 (vingt-trois millions neuf cent douze mille quatre cent quarante-sept) parts sociales de catégorie A de la Société, détenues par Rodamco, en parts sociales de catégorie B.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de refondre intégralement les Statuts, de telle sorte qu'ils auront la teneur suivante:

### **A. Définitions**

«Affilié» (Affiliate) désigne, à l'égard de toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement par l'entremise d'un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle ou est Contrôlée par, ou se trouve sous Contrôle commun avec une telle Personne à condition qu'aux fins des Statuts, aucune des Sociétés du Groupe ne soient considérée comme un Affilié de tout Associé.

«Article» désigne tout article des Statuts.

«Statuts» désigne les présents statuts.

«Jour Ouvrable» désigne tout jour, hormis les samedis, dimanches ou jours fériés au Luxembourg, en France ou en Allemagne, lors duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg, en France et en Allemagne dans le cadre des activités commerciales.

«Liste de Catégorie A» a la signification qui lui est donnée à l'Article 17.2.

«Associé de Catégorie A» désigne tout détenteur, à un moment, de parts sociales de catégorie A émises par la Société.

«Liste de Catégorie B» a la signification qui lui est donnée à l'article 17.2.

«Associé de Catégorie B» désigne tout détenteur, à un moment, de parts sociales de catégorie B émises par la Société.

«Société» a la signification qui lui est donnée à l'article 1.

«Contrôle(r)» désigne, à l'égard de toute Personne, la capacité, directement ou indirectement, de diriger ou de faire diriger les politiques et la gestion de ladite Personne, que ce soit grâce à la propriété de parts sociales ou de tout autre type de titres, par contrat ou autrement; et «Contrôlé» et «Contrôlant» sont à interpréter de la même manière.

«Société du Groupe» désigne la Société et ses Filiales.

«Charge» s'entend de tous intérêts ou fonds propres de toute Personne (y compris tout droit d'acquisition, option ou droit de préemption ou conversion) ou toute hypothèque, charge, sûreté, privilège, droits de propriété, charges et/ou toute approbation préalable, droits de première offre, droits de préemption, options, garanties ou droits de tiers de toute nature, cession, hypothèque, sûreté, réserve de propriété ou tout autre accord ou convention de sûreté, ou tout accord visant à établir l'un des éléments mentionnés ci-avant (y compris de manière conditionnelle).

«Autres Instruments» a la signification qui lui est donnée à l'Article 9.4.

«Personne» signifie toute personne physique, société, société à responsabilité limitée, société de personnes, association, trust ou autre entité ou organisation, y compris une instrumentalité ou agence ou sous-division gouvernementale ou politique de celle-ci.

«Personne Prohibée» désigne tout Tiers au sujet de laquelle les Associés se sont mis d'accord pour le considérer comme Personne Prohibée, y compris tel qu'il pourrait être convenu dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

«Investisseur Qualifié» désigne une partie de bonne foi qui n'est pas un national de, ou un résident d'un, pays ou territoire apparaissant sur la liste des juridictions non coopératives et de haut risque maintenues par la Financial Action Task Force.

«Matière Réservee» désigne toute matière au sujet de laquelle les Associés se sont mis d'accord pour la considérer comme une Matière Réservee, y compris tel qu'il pourrait être convenu dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

«Associés» lorsqu'ils sont définis, s'entend de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B.

«Filiale» signifie, eu égard à toute Personne, toute autre personne Contrôlée par cette Personne.

«Tiers» signifie toute Personne autre que les Associés ou l'un de leurs Affiliés respectifs.

«Transfert» signifie la cession ou l'octroi de la faculté juridique ou économique, directe ou indirecte, complète ou partielle, de céder les parts sociales, notamment par voie de transfert, de cession, d'octroi d'options, de Charges ou de droits de préemption, d'établissement de relations de confiance ou de participations (y compris des sous-participations et des participations tacites).

«Cessionnaire» a la signification qui lui est donnée à l'Article 9.2.

## **B. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute Personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Red Grafton S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à un moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans Red Grafton I S.à r.l. et Red Grafton II S.à r.l., dans d'autres entités du Grand-duché de Luxembourg et entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- lever des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux conditions et dispositions légales;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée à l'égard des dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Associés, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **C. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital social de cent cinquante-neuf millions quatre cent seize mille trois cent dix euros (EUR 159.416.310,-) représenté par:

(i) cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent huit (55.795.708) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), et

(ii) cent trois millions six cent vingt mille six cent deux (103.620.602) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à émettre seront offertes par préférence aux Associés/à l'associé existant(s) en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société et/ou dans toute autre proportion pouvant être convenue dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B emporte les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire dans les Statuts (et sans préjudice de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné).

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, étant précisé que le nombre des Associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Sans préjudice de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, un droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales (A et B prises ensemble) qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. Sous réserve de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, la Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des Associés.**

7.1. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout Transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce Transfert conformément aux Statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété des parts sociales.**

8.1. La preuve du titre de propriété concernant les parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des Associés.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une Personne, ces Personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une Personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

#### **Art. 9. Transfert de parts sociales.**

9.1. Dispositions générales applicables à tout Transfert

9.1.1 Sans préjudice des exigences imposées en vertu du droit applicable, tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné et/ou des restrictions de Transfert précisées dans les Statuts:

9.1.1.1. un Associé unique peut librement transférer ses parts sociales de la Société; et

9.1.1.2. lorsque la Société comprend plus d'un associé, aucune part sociale ou participation dans la Société ne pourra être transférée à un non-Associé sans le consentement préalable des Associés réunis en assemblée générale et représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social. Un Transfert ne sera effectif que s'il a été effectué en faveur d'un cessionnaire ayant adhéré à un pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment par le biais d'un acte d'adhésion ou d'un document similaire établissant le consentement du cessionnaire. La conclusion par le cessionnaire d'un tel acte d'adhésion ou document similaire, ainsi que la transmission dudit acte ou document au conseil de gérance, constitue une condition nécessaire à l'inscription de tout Transfert dans le registre des Associés.



9.1.2. Un Transfert en violation des dispositions des Statuts ou des restrictions imposées par tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné sera déclaré nul et ne sera pas porté au registre des parts sociales des Associés.

#### 9.2. Transfert en faveur de Tiers

Un Associé peut uniquement Transférer l'intégralité de ses parts sociale en faveur d'un seul Tiers (le «Cessionnaire»), qui est un Investisseur Qualifié et qui n'est pas, directement ou indirectement, une Personne Prohibée.

#### 9.3. Transfert en faveur d'Affiliés

Un Associé peut librement Transférer ses parts sociales à un ou plusieurs de ses Affiliés, pour autant que préalablement à un tel Transfert, le cessionnaire aura irrévocablement consenti par écrit de ne pas cesser d'être un Affilié de l'Associé cédant ou de re-Transférer, avant de cesser d'être un Affilié, l'ensemble des parts sociales concernées en faveur de l'Associé cédant ou d'un Affilié de l'Associé cédant satisfaisant aux exigences à cet l'Article 9.3.

#### 9.4. Transfert d'Autres Instruments

En cas de Transfert envisagé de parts sociales de la Société, l'Associé cédant procédera concomitamment, en faveur du même cessionnaire, au Transfert de la part équivalente de tous autres titres, instruments (y compris ceux donnant droit à une participation aux bénéfices) ou prêts d'associé ou autres financements détenus par lui et ses Affiliés, le cas échéant, dans toute Société du Groupe (les «Autres Instruments»). Tout Transfert d'Autres Instruments sera effectué avec et concomitamment au Transfert de parts sociales de l'Associé Cédant et sera soumis aux mêmes restrictions que celles imposées à tout Transfert de parts sociales.

#### 9.5. Droit de premier refus

Au cas où un Associé compte procéder au Transfert des parts sociales qu'il détient en faveur de tout Cessionnaire, l'Associé concerné sera obligé de transmettre à l'autre Associé un avis précisant le droit de l'autre Associé d'acquérir l'intégralité (l'intégralité constituant un minimum) des parts sociales proposées.

#### 9.6. Sortie conjointe (Tag-Along)

L'Associé de Catégorie A dispose d'un droit de sortie conjointe pour toutes ses parts sociales aux termes duquel l'Associé de Catégorie B ne procédera pas au Transfert de ses parts sociales en faveur de tout Cessionnaire tant qu'il n'aura pas été donné la possibilité à l'Associé de Catégorie A de céder l'intégralité des Parts Sociales détenues par lui à ce moment, les cas échéant avec ses Affiliés, concomitamment avec l'Associé de Catégorie B. Si l'Associé de Catégorie B compte procéder au Transfert des parts sociales qu'il détient, l'Associé de Catégorie B sera obligé de transmettre à l'autre Associé un avis précisant les conditions du Transfert voulu.

### D. Assemblée générale des associés

#### Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

10.1 Les Associés exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des Associés, qui constitue un des organes de la Société.

10.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des Associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à «l'assemblée générale des Associés» utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

10.3 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi, par les Statuts et par tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

10.4 En cas de pluralité d'Associés et si le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq (25), les Associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'Associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des Statuts concernant les assemblées générales des Associés s'appliqueront au vote par résolution écrite, pour autant que chacune des résolutions écrites des Associés soit signée par tous les Associés afin d'être valable et d'avoir force contraignante; chacune desdites résolutions portera la date de la dernière signature.

#### Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des Associés.

11.1 L'assemblée générale des Associés peut à un moment être convoquée par tout gérant, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par soit par l'Associé de Catégorie A, soit l'Associé de Catégorie B, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des Associés sera convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

11.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des Associés doit contenir l'ordre du jour accompagné de la documentation pertinente, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée. La période de convocation commence le jour suivant l'envoi de l'avis de convocation. Le jour de l'assemblée générale ne compte pas dans la détermination de la période de convocation. Tout Associé ou gérant (selon les conditions qui pourraient être contenues dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné) peuvent proposer tout point additionnel à l'ordre du jour d'une assemblée générale des associées et cet associé ou gérant doit aviser la Société et les autres Associés par écrit de ces points

aussitôt que possible avant l'assemblée et, dans tous les cas, au moins cinq (5) jours avant l'assemblée, à moins que l'ensemble des Associés n'en aient convenu autrement par écrit. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des Associés peut être tenue sans avis préalable.

#### **Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des Associés - Vote par résolution écrite.**

12.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des Associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des Associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des Associés.

12.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des Associés.

12.3. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.4. L'assemblée générale peut délibérer valablement sous condition de présence des Associés représentant au total au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société. Si un quorum n'est pas présent à l'ouverture d'une assemblée, l'assemblée doit être alors ajournée à la même heure et au même lieu à une date déterminée par les Associés présents qui doit au moins être quinze (15) jours après la date de l'assemblée ajournée. L'avis d'un tel ajournement, la date de la nouvelle assemblée, de son heure et lieu doivent être envoyés aux Associés dans les trois (3) jours d'un tel ajournement. Si un quorum n'est toujours pas présent à cette assemblée reconvoquée parce que l'Associé qui était déjà absent à l'assemblée ajournée est à nouveau absent, le quorum pour l'assemblée reconvoquée n'exigera pas la présence de cet Associé pour adopter les résolutions concernant les points qui étaient à considérer lors de l'assemblée ajournée tel que présentés dans l'avis (ou dans toute documentation s'y attachant) fourni à tous les Associés concernant l'assemblée prévue à l'origine.

12.5. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les Statuts, les résolutions des Associés seront valablement prises si elles ont été adoptées par un vote des Associés détenant au moins ensemble quatre-vingt-cinq pour cent (85%) des Parts Sociales, sauf dans le cas de la dernière phrase de l'Article 12.4 ci-dessus, où les résolutions seront, dans la mesure du possible, adoptées par une majorité des votes exprimés.

12.6. Dans la mesure permise par tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, un Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en désignant un mandataire (dans la mesure où ce mandat est donné à une Personne qui est soit un administrateur ou un employé de l'Associé concerné ou l'Affilié de cet Associé et que cette Personne ne réside pas en Allemagne) par écrit et dans un document signé transmis par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une Personne peut représenter plusieurs ou même tous les Associés.

12.7. Un Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en désignant un mandataire (dans la mesure où ce mandat est donné à une Personne qui est soit un administrateur ou un employé de l'Associé concerné ou l'Affilié de cet Associé et que cette Personne ne réside pas en Allemagne) par écrit et dans un document signé transmis par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une Personne peut représenter plusieurs ou même tous les Associés.

12.8. Tout Associé qui prend part à une assemblée générale des Associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les Personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.9. Chaque Associé peut voter à une assemblée générale des Associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'Associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des Associés à laquelle ils se réfèrent.

**Art. 13. Modification des Statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée par (i) la majorité des Associés (ii) représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société.

#### **Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des Associés.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des Associés rédige en anglais le procès-verbal de l'assemblée, lequel doit mentionner le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée, résumer les délibérations et présenter les résolutions adoptées par les Associés. Le procès-verbal doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

14.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ou par le gérant unique, le cas échéant.

## E. Gestion

### Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance.

15.1 La Société sera gérée par quatre (4) gérants qui ne doivent pas nécessairement être des Associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

15.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les Statuts réservent à l'Associé/aux Associés.

15.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre Personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

15.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute Personne agissant seule ou conjointement avec d'autres Personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 16. Composition du conseil de gérance.** Les Associés décideront de désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. L'Associé de Classe A et l'Associé de Classe B et agiront ainsi s'il est convenu dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné. Au moins deux gérants seront des individus exécutant leur activité professionnelle principalement au Luxembourg et les deux autres gérants ne seront pas résidents du même pays ou exécutant leur activité professionnelle dans le même pays sauf Luxembourg. Aucun gérant n'aura d'établissement fixe en Allemagne. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président») en conformité avec la proposition faite d'après l'article 17.3 et tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné. Le conseil de gérance peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni Associé ni membre du conseil de gérance.

### Art. 17. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

17.1 Les gérants de catégorie A et le gérant de catégorie B, qui doivent être les seuls gérants de la Société, seront élus par l'assemblée générale des Associés à partir des listes de candidats soumises par chacun des Associés de Catégorie A et Associés de Catégorie B respectivement, en conformité avec l'Article 17.2. L'assemblée générale des Associés doit déterminer la durée du mandat des gérants. Exception faite de ce qui précède, si tout Associé, à un moment, détient moins de quinze pour cent (15%) des Parts Sociales; il ne sera plus en droit de nommer, proposer ou désigner tout gérant.

17.2 Conformément aux dispositions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, chacun des Associés de Catégorie A et Associés de Catégorie B doit être autorisé, à un moment et quand cela est nécessaire, à proposer une liste de noms de candidats pouvant être nommés par l'assemblée générale des Associés en tant que (i) gérants de catégorie A en ce qui concerne l'Associé de Catégorie A (la «Liste de Catégorie A»), et (ii) gérants de catégorie B en ce qui concerne l'Associé de Catégorie B (la «Liste de Catégorie B»).

17.3 Conformément aux dispositions et restrictions de, tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, seul l'Associé de Catégorie B (aussi longtemps que les parts sociales de catégorie B représentent au moins 50% du capital social) ou seul l'Associé de Catégorie A (si les parts sociales de catégorie B représentent moins de 50% du capital social) sera autorisé à proposer une liste avec les noms des candidats choisis parmi les gérants à la nomination par l'assemblée générale des Associés au poste de Président.

17.4 Tout gérant peut être révoqué à un moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des Associés. En particulier, chacun des Associés de Catégorie A et Associés de Catégorie B aura le droit de proposer la révocation d'un gérant nommé du fait de sa proposition et en conformité avec la procédure décrite à l'Article 17.2. ci-dessus et de simultanément proposer un nouveau gérant en remplacement du gérant à révoquer. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.5 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

### Art. 18. Convocation des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins deux (2) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas de consentement écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit

étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux Statuts.

#### **Art. 19. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le Président préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

19.2 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, incluant un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés. Si un quorum n'est pas présent à l'ouverture d'une réunion du conseil de gérance, les gérants présents n'adoptent aucune résolution, sauf en ce qui concerne l'ajournement, et la réunion doit être alors ajournée à la même heure et au même lieu à une date déterminée par les gérants présents qui doit au moins être cinq (5) jours après la date de l'assemblée ajournée. L'avis d'un tel ajournement, la date de la nouvelle réunion, de son heure et lieu doivent être envoyés à tous les membres du conseil de gérance dans les trois (3) jours d'un tel ajournement. Si un quorum n'est toujours pas présent à cette réunion reconvoquée, alors les gérants présents sont considérés comme constituant un quorum si au moins la moitié d'entre eux est présente ou dûment représentée, et peuvent adopter toutes résolutions concernant les points qui étaient à considérer lors de l'assemblée ajournée tel que présentés dans l'avis (ou dans toute documentation s'y attachant) fourni à tous les gérants concernant la réunion prévue à l'origine. Si un quorum n'est toujours pas présent à l'ouverture d'une telle réunion, cette dernière doit être ajournée et une nouvelle réunion doit être convenue conformément aux dispositions précédentes jusqu'à ce que ledit quorum de la moitié des membres du conseil de gérance soit atteint.

19.3 Sauf disposition contraire dans les Statuts, les résolutions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, (avec au moins un (1) gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B votant en faveur en cas de Matières Réservées). Le Président aura une voix prépondérante en cas de partage égal des voix, (sauf en ce qui concerne les Matières Réservées), en conformité avec les restrictions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

19.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les Personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du conseil de gérance qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

21.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 21. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe du Président et d'un autre gérant, sous réserve de toute disposition contraire prévue par tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) Personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

### **F. Surveillance de la société**

#### **Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

22.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des Associés ou non.

22.2 L'assemblée générale des Associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des Associés.

22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à un moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des Associés.

22.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

22.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des Statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

22.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, Société est contrôlée/révisée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des Associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **G. Exercice social - Bénéfices - Dividendes intérimaires**

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 24. Bénéfices.**

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.2 Les sommes allouées à la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Associé en question accepte cette affectation.

24.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, et d'une manière cohérente avec les dispositions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, les profits et les réserves non-légales devront être distribuées aux Associés au prorata de leur participation dans la Société.

#### **Art. 25. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

25.1 Sous réserve des dispositions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des Associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices obtenus depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes perçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

25.2 Dans la mesure la plus large permise par le droit applicable, la prime d'émission, l'excédent de capital et toute réserve en capitaux propres similaire, le cas échéant, sont librement distribuables à l'associé / aux Associés par une résolution des Associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, y compris l'approbation de tout gérant de catégorie B désigné, dans les circonstances envisagées dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

25.3 Sous réserve des dispositions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, lesdits prime d'émission, excédent de capital et réserve en capitaux propres similaire ne seront attachés à aucune part sociale en particulier, ne seront pas pris en compte dans le calcul de tout droit économique des Associés et seront librement distribuables entre les porteurs de toutes les parts sociales de la Société.

### **H. Liquidation**

**Art. 26. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateurs.



## I. Loi applicable

**Art. 27. Loi applicable.** Les Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Sauf disposition contraire dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné ou accord similaire qui pourrait être conclu en relation avec la Société à un moment donné, tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associés, lesdits mandataires signent avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J-M. BONTEMPS, A. FOSTIER, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 29 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12627. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133240/972.

(150143267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

### **T.B.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 60.841.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015079958/10.

(150091110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

### **TAK S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3770 Tétange, 24, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.885.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015079982/10.

(150090836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

### **Resource Partners Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.604.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015131035/12.

(150140908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Karlin Real Estate Europe Sub (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 888.479,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.491.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 10 août 2015 que l'associé de la Société, Karlin Real Estate Europe Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.509, a cédé l'intégralité des 888.479 (huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf) parts sociales de la Société à la société Clare Acquisitions S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.048 (la Cession de Parts). Par l'effet de la Cession de Parts, Clare Acquisitions S.à r.l. est devenue le nouvel associé unique de la Société.

Suite à la Cession de Parts, une assemblée générale extraordinaire de la Société prenant les décisions suivantes a été tenue:

(1) Transfert du siège social de la Société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(2) Constat de la démission de (i) Monsieur Marcel Stephany, (ii) Monsieur Luc Sunnen, (iii) Monsieur David Andrew Cohen et (iv) Monsieur Matthew Benjamin Schwab en tant que gérants de la Société; et

(3) Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de (i) Monsieur Louis Paletta, avec adresse professionnelle à 7 Village Circle, Suite 335 Westlake, TX 76262, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la catégorie A, (ii) Monsieur Davy Toussaint, en tant que gérant de la catégorie B et (iii) Monsieur David Catala, en tant que gérant de la catégorie B., ces derniers ayant tous deux leur adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Karlin Real Estate Europe Sub (Lux) S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015137468/30.

(150149352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

---

**Resource Partners Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.673.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015131036/12.

(150140907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Rieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.806.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIESTE S.à r.l.  
SGG S.A.  
Mandataire

Référence de publication: 2015131037/12.

(150141152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Ringmerit Properties France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.421.

—  
EXTRAIT

En date du 24 juillet 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Barbara Neuerburg, en tant que gérant A de la Société, a été acceptée avec effet au 24 juillet 2015.

- M. Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 24 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015131038/16.

(150141299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Awys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.840.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 juillet 2015*

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131432/14.

(150142685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**MD International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 191.849.

—  
Im Jahre zweitausendfünfzehn, den 27. Juli

Vor Uns Maître Blanche MOUTRIER, Notarin mit Amtssitz in Esch/Alzette (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "MD INTERNATIONAL S.A.", mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 191.849, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen am 6. November 2014 vor der Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 3793 vom 09. Dezember 2014, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Generalversammlung beginnt um 14.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herr Anthony THILLMANY, mit Berufsanschrift in Esch-sur-Alzette

Zum Schriftführer und Stimmzähler wird ernannt Frau Michèle SENSI-BERGAMI, mit Berufsanschrift in Esch-sur-Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff nach L-2550 Luxembourg, 108, Avenue du X Septembre, und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes des zweiten Artikels der Satzung.

2) Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff nach L-2550 Luxembourg, 108, Avenue du X Septembre, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Absatz eins von Artikel zwei folgenden Wortlaut:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notarin, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.Thillmany, M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132070/50.

(150142359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Media-Consulting-Pint G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 15, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 09 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015132072/10.

(150142770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**MMK - Mining Assets Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015132087/10.

(150141844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**MNKS, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.476.

## EXTRAIT

Par décision des associés de la Société en date du 23 juillet 2015, les associés ont décidé d'approuver la reconduction en tant que réviseur d'entreprise agréée de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2015, de la société BDO Audit, ayant son siège social 2 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 147.570.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

*Pour MNKS*

Signature

Référence de publication: 2015132088/18.

(150142592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2015132096/10.

(150142737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Munsmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.902.

Il est porté à connaissance des tiers que:

- La société MAS Luxembourg a démissionné de ses fonctions d'associé unique et cède ses 12.500 parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

- Monsieur Luca Luigi Bassani Antivari, né le 24 novembre 1956 à Milan, Italie et résident professionnellement au 8, rue Colonel Bellando De Castro, 98000, Monaco, France, est désormais l'associé unique de la Société avec effet au 23 juillet 2015 pour une durée indéterminée.

Les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par Monsieur Luca Luigi Bassani Antivari, associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132048/18.

(150141919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**MACS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,****(anc. Citi Umbrella Sicav).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.546.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Bertrange, le 31 juillet 2015.

*Pour le compte de MACS SICAV*

Signature

Référence de publication: 2015132049/12.

(150142069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Merchant Financial Participations Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. Merchant Financial Participations Holding S.A.-SPF).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.177.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

*Notaire*

Référence de publication: 2015132030/12.

(150143837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**JSS Investmentfonds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.037.

---

Le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter

Monsieur Ailton BERNARDO,

10 A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg

en qualité d'administrateur (président) de la Société à compter du 30 juin 2015 en remplacement de Monsieur Nils Ossenbrink.

Cette cooptation sera ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

*Pour JSS INVESTMENTFONDS II*

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015131928/17.

(150143049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**KPS LuxCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2015.

KPS Luxco S.à.r.l.

Anne Boelkow

*Manager B*

Référence de publication: 2015131957/14.

(150142999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Société Domaine de Bois Le Roi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6496 Echternach, 48, Montée Troosknepchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.424.

---

Les comptes annuels au 14.12.2014 rectifiant le dépôt LD150131636 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133309/10.

(150143486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Société Luxembourgeoise de Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 66.438.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015133311/10.

(150144136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**STG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 186.202.

EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention exécutée en date du 20 juillet 2015 avec effet au 5 avril 2014 entre:

- Monsieur Christopher Macey, né le 10 décembre 1964 à Winchester, Royaume-Uni, résidant au 84, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

et,

- Monsieur Simon Macey, né le 23 octobre 1960 à Winchester, Royaume-Uni, résidant au 215, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

que les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Monsieur Christopher Macey, prénommé, à Monsieur Simon Macey, prénommé.

II/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée et avec effet au 20 juillet 2015 entre:

- Monsieur Simon Macey, prénommé,

et,

- VOIP INTERNATIONAL LTD, une société à responsabilité établie et existante sous les lois des Seychelles, ayant son siège social à Suite #118, Orion Mall, Victoria, Mahe, Seychelles, et enregistrée auprès du Registre du Commerce des Seychelles sous le numéro 122300,

que dix-huit mille cent (18.100) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant 90,5% du capital social de la Société, ont été transférées par Monsieur Simon Macey, prénommé, à VOIP INTERNATIONAL LTD, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Monsieur Simon Macey . . . . .	1.900 parts sociales
VOIP INTERNATIONAL LTD . . . . .	18.100 parts sociales
Total . . . . .	<u>20.000 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015133321/39.

(150143953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Monetize Angels Services Pay V, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, Route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 199.003.

—  
STATUTS

Entre les soussignés

1. La société Monetize Angels Services SA, ayant son siège au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B194 410

2. La société Monetize Angels SA, ayant son siège au 241 route de Longwy L- 1941 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B 186 288

il a été constitué en date du 20 juillet 2015 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

**Art. 2.** La dénomination de la société est MONETIZE ANGELS SERVICES PAY V, S.e.n.c.

**Art. 3.** La société a pour objet aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, la mise en place de contrats de vente à distance avec les banques ou établissements financiers afin d'assurer la gestion et la collecte des abonnements pour le compte d'opérateurs prestataires de services sur internet offrant des avantages, services et récompenses à leur membres et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé 1.000 Euros (mille euros) représenté par cent cent) parts sociales de 10 Euros (dix euros) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) La société Monetize Angels Services SA, préqualifié, 99 parts . . . . .	990 euros
2) La société Monetize Angels SA, préqualifiée, 1 part . . . . .	<u>10 euros</u>
Total: 100 parts . . . . .	1.000 euros

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

**Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

**Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre 2015.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

### Disposition Générale

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Evaluation des Frais

**Art. 13.** Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 500 (cinq cents) Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Jonathan DUQUENNE, né le 08 janvier 1973 à LILLE (59) demeurant professionnellement 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social est fixé au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Paul CHARREAU

*Mandataire*

Référence de publication: 2015133136/72.

(150144180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

### **Bartina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.915.

Freo Investment Holding S.à r.l. mit Firmensitz in der 6d route de Trèves, L -2633 Senningerberg hat zum 23.07.2015 Ihre 6.300 Anteile an der Gesellschaft Bartina S.à r.l. an Herrn Dr. Johannes Schamburg, Humperdinckstr. 16, 60598 Frankfurt am Main verkauft.

Freo Investment Holding S.à r.l. ....	6.300 Anteile
Herrn Dr. Johannes Schamburg . . . . .	6.300 Anteile
	12.600 Anteile

Référence de publication: 2015131436/14.

(150141961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

### **Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.840.937,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131039/10.

(150140973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

### **Rosscarbey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.406.

Les comptes annuels en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131040/10.

(150140475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Redai Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131049/10.

(150140783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**E.L.E. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.201.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2015*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Cédric Finazzi, résidant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, président;

M. Mario Luigi Bonetti, résidant Via Cascina San Gottardo 10, I-24060 Parzanica (Italie), administrateur;

CL Management S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur, ayant comme représentant permanent Mme Marina Padalino, résidant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

C.A.S. Services S.A., 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

E.L.E. Lux S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015134646/23.

(150145637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 8.269.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société RENAULT RETAIL GROUP Luxembourg S.A. qui s'est tenue en date du 22 décembre 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée Générale décide de nommer la Société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, RCS Luxembourg B 47771, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue de Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, comme nouveau Réviseur d'entreprises agréé de la Société; son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2015131050/16.

(150140527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---



**RGC JV Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 168.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131051/9.

(150141521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

**UPS Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 166.417.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 août 2015*

En date du 3 août 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Parvinder GILL de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 3 août 2015;

- de nommer Madame Silvana OSORIO AGUEL, née le 9 avril 1978 à Pereira, Colombie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: St Andrew's House, 5<sup>th</sup> Floor, West Street, GU21 6EB Woking, Surrey, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 3 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Silvana OSORIO AGUEL, gérant de classe A
- Monsieur Philippe DAELEMANS, gérant de classe A
- Monsieur Bernd JANIETZ, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015

UPS Corporate Finance S.à r.l.

Signature

*Avocat*

Référence de publication: 2015136893/24.

(150148259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**NBH Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 194.553.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KaVo Dental Holding GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Germany, with registered address at Bismarckring 39, 88400, Biberach/Riss, Germany, registered with the commercial register B at the Local Court of Ulm under number HRB 725203,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "NBH Luxembourg Finance S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194553, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 23, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 822, dated March 25, 2015, and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the Company's financial year end from the thirty-first of December to the twenty-second of January of each year.

For the avoidance of doubt, the current financial year will therefore run from January 23, 2015 until January 22, 2016.

The next financial year will therefore begin on January 23, 2016 and shall terminate on January 22, 2017.

*Second resolution*

Further to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend articles 20 and 21 of the Company's articles of association as follows:

“ **Art. 20.** The Company's financial year commences on January 23<sup>rd</sup>, and ends on January 22<sup>nd</sup> of the next year.

**Art. 21.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.”

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KaVo Dental Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) établie et existante selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Bismarckring 39, 88400, Biberach/Riss, Allemagne, immatriculé au Registre de Commerce B de la cour locale d'Ulm, sous le numéro HRB 725203,

ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «NBH Luxembourg Finance S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 194553, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 822, en date du 25 mars 2015, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société du trente-et-un décembre au vingt-deux janvier de chaque année.

Afin d'écartier tout doute, l'exercice social en cours courra donc du 23 janvier 2015 jusqu'au 22 janvier 2016.

L'exercice social suivant commencera donc le 23 janvier 2016 et se terminera le 22 janvier 2017.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier les articles 20 et 21 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 20.** L'exercice social commence le 23 janvier et se termine le 22 janvier de l'année suivante.

**Art. 21.** A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan»

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133153/92.

(150144118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Rockville Future Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 160.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015131054/11.

(150140374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Rondonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131055/10.

(150141040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumba Luxco 2 S.à r.l.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015131059/11.

(150141094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Saavedra Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 182.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015131063/11.

(150140503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

**Ile aux Clowns, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2427 Luxembourg, 1, Plateau du Rham.  
R.C.S. Luxembourg F 9.613.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2015*

*Résolution unique*

Les Membres de l'Association (tels que définis aux statuts) décident à l'unanimité de procéder à la refonte des statuts de l'Association ayant été créée par acte sous seing privé en date du 3 juillet 2013, statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Entre les soussignés (les "Membres Fondateurs"):

- Clifford Chance, une société en commandite simple, établie à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard G.D. Charlotte
- Etablissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" (SERVIOR), un établissement public de droit luxembourgeois, ayant son siège au 1 plateau du Rham, L-2427 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, une fondation de droit luxembourgeois, ayant son siège au 168, rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;
- HELP, une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique de droit luxembourgeois, ayant son siège au 54, rue Emile Mayrisch, L - 4240 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;
- KPMG Luxembourg Foundation, une fondation de droit luxembourgeois, ayant son siège au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (ci-après la "Loi"), et par les présents statuts.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** L'association porte la dénomination «Ile aux Clowns», association sans but lucratif (ci-après dénommée l'"Association").

**Art. 2. Siège.** L'Association a son siège à Luxembourg.

Le siège peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux dispositions de l'article 8 de la Loi.

Toutefois, le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège de l'Association à l'intérieur de la commune du siège.

**Art. 3. Objet.** L'Association a pour objet d'aider, par tous les moyens qu'elle jugera utile, à l'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie des enfants et adultes séjournant en milieu hospitalier ou similaire, ou dans un centre, foyer, maison d'accueil ou autre établissement, ou dans des structures d'accueil, de prise en charge et d'assistance de personnes âgées. L'Association interviendra également dans le cadre d'un maintien ou d'une hospitalisation à domicile d'enfants, d'adultes ou de personnes âgées.

L'Association mettra en oeuvre, initiera ou contribuera à tout projet culturel ou socioculturel, au niveau national ou international, qu'elle jugera susceptible de participer à l'amélioration du cadre de vie dans les structures et établissements mentionnés à l'alinéa précédent.

Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien.

Elle pourra également faire tout ce qui est directement ou indirectement lié à la réalisation de son objet.

**Art. 4.** L'Association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 5.** L'Association peut recevoir et accepter des subsides et des libéralités, tant entre vifs que testamentaires, conformément aux articles 16 et 17 de la Loi.

**Art. 6. Durée .** L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. Membres - Admission - Démission - Exclusion - Droits d'entrée - Cotisations**

**Art. 7. Nombre minimum de membres.** Le nombre minimum de membres est de trois (3).

**Art. 8.** Sont membres de l'Association, les membres fondateurs, ainsi que toutes les personnes, physiques ou morales, ayant été agréées à l'unanimité par les membres existants comme nouveaux membres et ayant rempli leurs obligations financières vis-à-vis de l'Association (ci-après les "Membres", et chacun individuellement un "Membre").

Les membres fondateurs sont ceux qui ont participé à la constitution de l'Association, telle qu'elle a paru au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 9. Membres d'honneur.** L'Association peut également accueillir des membres d'honneur. La qualité de membre d'honneur peut être octroyée à une personne, physique ou morale, à qui le Conseil d'Administration désire rendre hommage pour le soutien apporté à l'Association, ou qui, par sa fonction, peut contribuer à son développement. Les membres d'honneur jouissent dans l'Association d'un statut consultatif et ne sont pas admis à assister et à voter à l'Assemblée Générale des Membres et n'ont aucun droit sur l'actif de l'Association.

L'admission des membres d'honneur est décidée par le Conseil d'Administration à l'unanimité, sur proposition d'un Membre de l'Association.

Les membres d'honneur s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'Association ainsi que les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, et à adhérer sans réserve aux statuts de l'Association.

Les membres d'honneur ont la faculté de renoncer à cette qualité à tout moment par l'envoi d'un écrit adressé au Conseil d'Administration.

La qualité de membre d'honneur peut également être retirée à tout moment par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des voix, à toute personne qui, d'une manière quelconque, porterait gravement atteinte aux intérêts de l'Association ou aux intérêts de ses Membres.

**Art. 10. Admission.** L'admission de nouveaux Membres est décidée par l'Assemblée Générale, à l'unanimité des Membres existants, sur proposition d'un Membre de l'Association. L'Assemblée Générale décide souverainement, en s'entourant de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. En cas de rejet de la candidature du nouveau Membre proposé, l'Assemblée Générale n'est pas tenu de justifier sa décision à l'égard du candidat.

L'admission de nouveaux Membres implique l'adhésion sans réserve aux statuts de l'Association.

Les Membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'Association ainsi que les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Démission.** Les Membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'Association après envoi de leur démission écrite au Conseil d'Administration au moins un mois entier avant sa prise d'effet. La démission prendra alors effet le premier jour du mois suivant.

Est réputé démissionnaire, tout Membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant, après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance.

**Art. 12. Exclusion.** Les Membres peuvent être exclus de l'Association, sur proposition du Conseil d'Administration, par décision de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'Association, ou aux intérêts des autres Membres ou ne remplissent pas leurs obligations financières vis-à-vis de l'Association.

Tout Membre contre qui une mesure d'exclusion est proposée, sera convoqué par lettre recommandée à une Assemblée Générale pour y être entendu en ses explications. Ladite assemblée statuera, même si l'intéressé dûment convoqué ne se présente pas.

A partir du jour de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'Administration, jusqu'à la décision définitive de l'Assemblée Générale, le Membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit.

La décision d'exclusion d'un Membre prise par l'Assemblée Générale n'est pas susceptible de recours. Elle lui est notifiée par l'envoi, par lettre recommandée adressée dans les huit jours, d'une copie certifiée conforme par le président de l'Assemblée Générale ayant décidé de l'exclusion, de la décision de l'Assemblée Générale.

**Art. 13. Droit d'entrée - Cotisations.** Les Membres devront s'acquitter d'un droit d'entrée dont le montant et les modalités de paiement seront déterminés par le Conseil d'Administration, sans que ce montant puisse excéder cinquante mille euros (50.000- EUR) par Membre.

En plus de ce droit d'entrée, les Membres pourront être amenés à payer une cotisation, dont le montant et les modalités de paiement seront déterminés par le Conseil d'Administration, sans que le montant de cette cotisation ne puisse excéder mille euros (1.000- EUR) par Membre et par année.



Les cotisations devront être versées dans le mois de leur appel.

Les Membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir ni sur le patrimoine de l'Association ni sur les droits d'entrée ou les cotisations payés qui ne seront pas remboursés, ce même en cas de retrait de l'Association en cours d'année.

**Art. 14.** La liste des Membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites dans leur chef et ce au 31 décembre.

### **Titre III. Assemblées Générales**

**Art. 15. Composition - Pouvoirs.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les Membres ayant rempli leurs obligations financières vis-à-vis de l'Association (l'"Assemblée Générale"), est convoquée par le Conseil d'Administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent.

L'Assemblée Générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément accordés par la Loi ou par les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence: les modifications aux statuts, la nomination ou la révocation des Administrateurs, l'approbation des comptes et budgets, la dissolution volontaire de l'Association et l'exclusion de Membres.

**Art. 16. Convocations - Réunions.** L'Assemblée Générale se réunit annuellement et de plein droit au cours du premier semestre, aux jour, heure et lieu indiqués dans la convocation.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration autant de fois que nécessaire. Elle doit l'être lorsque 1/5 des Membres en font la demande par écrit, en précisant le ou les points à porter à l'ordre du jour.

Les convocations à l'Assemblée Générale contenant l'ordre du jour sont adressées, par courrier ordinaire ou électronique, à chaque Membre quinze (15) jours au moins avant la réunion.

L'Assemblée Générale inclura dans son ordre du jour toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des Membres figurant sur la dernière liste annuelle.

Aucune décision ne peut être prise sur un objet ne figurant pas sur l'ordre du jour.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'Administration, ou à défaut par toute personne élue lors de l'Assemblée Générale.

**Art. 17. Présence - Procurations - Votes - Modification des statuts.** L'Assemblée Générale est valablement constituée quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés. Elle ne peut statuer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Chaque Membre possède une voix.

Chaque Membre peut se faire représenter, sur base d'un mandat écrit, par un autre Membre de son choix, étant entendu qu'un Membre ne pourra être mandataire que d'un seul autre Membre.

L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des Membres présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la Loi ou les statuts.

Pour procéder à une modification des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si l'objet de cette modification est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des Membres. La proposition de modification doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des Membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des Membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, soit encore sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses Membres sont présents ou représentés,

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si dans la seconde assemblée, les deux tiers des Membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 18. Résolutions - Procès verbaux.** Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans des procès-verbaux, signés par le président de l'Assemblée Générale et le bureau de l'Assemblée Générale. Les procès-verbaux sont conservés dans un registre et tenus à la disposition des Membres et des tiers au siège de l'Association.

### **Titre IV. Conseil d'Administration**

**Art. 19. Composition - Élections - Durée du mandat.** L'Association est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de cinq (5) administrateurs au moins, personnes physiques ou morales (les "Administrateurs").

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale.

Chaque Membre de l'Association a cependant le droit d'avoir deux administrateurs au Conseil d'Administration qui seront élus par l'Assemblée Générale sur proposition du Membre concerné.

Les Administrateurs désignent entre eux un président, deux vice-présidents, un secrétaire ainsi qu'un trésorier.

Les Administrateurs sont élus pour une durée maximum de six (6) ans, renouvelable, par l'Assemblée Générale.

Les fonctions de président, vice-présidents, secrétaire et trésorier sont d'une durée de deux ans renouvelable.

Tout Administrateur peut démissionner avant la fin de son mandat, quelle qu'en soit la raison.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la seule gestion journalière des affaires de l'Association, à l'exclusion de tout autre pouvoir, à un membre du Conseil d'Administration, à un comité ou à un tiers.

Le Conseil d'Administration pourra se doter d'un règlement interne et pourra adopter un règlement interne applicable aux Membres de l'Association.

**Art. 20. Réunions - Votes.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'un de ses vice-présidents, par courrier simple ou électronique, chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige et au moins trois (3) fois par an. Tout Administrateur peut demander au président de mettre un point sur l'ordre du jour.

La majorité des Administrateurs peut présenter au président une demande de convocation du Conseil d'Administration avec une proposition d'ordre du jour, demande à laquelle le président est tenu de se conformer.

Chaque Administrateur peut se faire représenter, sur base d'un mandat écrit, par un autre Administrateur, étant entendu qu'un Administrateur ne pourra être lors de la réunion du Conseil d'Administration mandataire que d'un seul autre Administrateur.

Au moins la moitié des Administrateurs doit être présente ou représentée pour que les décisions du Conseil d'Administration soient valables. Celles-ci sont prises à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un des vice-présidents ou à défaut, un des Administrateurs présents.

Les Administrateurs peuvent, à titre exceptionnel et en cas d'urgence, valablement participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie de vidéo conférence à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par le Conseil d'Administration seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement conclues à une réunion du Conseil d'Administration au siège de celui-ci, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur d'Administrateurs (présents ou représentés) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

**Art. 21. Pouvoirs - Signature.** Le Conseil d'Administration gère les affaires et les avoirs de l'Association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'Assemblée Générale conformément à l'objet de l'Association. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de l'Association.

Le Conseil d'Administration représente l'Association judiciairement et extrajudiciairement, ainsi que dans ses relations avec les tiers.

Pour que l'Association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature conjointe de deux (2) Administrateurs est nécessaire, à moins que le Conseil d'Administration ait accordé sur un sujet donné à un Administrateur le pouvoir d'engager l'Association par sa seule signature. De plus, un pouvoir de signature pourra être accordé à un Administrateur ou à un tiers en ce qui concerne la gestion journalière des affaires.

**Art. 22. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont dressés par le secrétaire, approuvés lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, et signés par le secrétaire et la personne ayant présidé la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président du Conseil d'Administration.

Tous les Membres de l'Association peuvent prendre connaissance, sur demande écrite, des procès-verbaux au siège de l'Association.

## Titre V. Divers

**Art. 23. Exercice financier - budget.** L'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

A la fin de l'exercice financier, le Conseil d'Administration arrête, sur proposition du trésorier, les comptes de recettes et des dépenses de l'exercice financier.

Chaque année, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'Assemblée Générale désignera une ou plusieurs personnes, qui ne pourront pas être Administrateurs, pour procéder à la vérification des comptes et faire rapport à l'Assemblée Générale.

**Art. 24. Dissolution - Liquidation.** Pour prononcer la dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale doit se réunir en session spéciale, conformément à la procédure prévue aux articles 20 et 22 de la Loi.

Pour délibérer valablement, les deux tiers au moins de ses Membres doivent être présents ou représentés. Si l'Assemblée Générale n'est pas en nombre, il sera convoqué une seconde session de l'Assemblée Générale qui pourra alors prononcer la dissolution quel que soit le nombre des Membres présents ou représentés.

La dissolution est prononcée lorsque deux tiers au moins des Membres présents ont voté dans ce sens. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une Assemblée Générale ne réunissant pas les deux tiers des Membres de l'Association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

En cas de dissolution de l'Association, l'actif net sera affecté, après liquidation du passif, à une fondation de droit luxembourgeois, ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 3 des statuts.

**Art. 25. Ressources.** Les ressources de l'Association comprennent, en dehors des droits d'entrée et des cotisations des Membres, notamment:

- a) toute somme perçue à l'occasion d'activités ou de manifestations organisées par l'Association en vue de la réalisation de ses objectifs;
  - b) les subventions de l'Etat, d'établissements publics ou tout autre organisme privé ou public, national ou international;
  - c) les intérêts et revenus des biens appartenant à l'Association;
  - d) les dons et les legs en sa faveur et autorisés dans les conditions de l'article 16 de la Loi;
  - e) toutes autres ressources autorisées par la Loi;
- cette énumération n'étant aucunement limitative.

**Art. 26. Bénévolat.** Toutes les fonctions exercées dans les organes statutaires de l'Association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

#### **Titre VI. Dispositions finales**

**Art. 27.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la Loi, ainsi qu'au règlement interne en vigueur."

Aucun autre point n'étant à délibérer et personne n'ayant demandé la parole, le Président déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire close.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133820/238.

(150144442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

#### **SailInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.233.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015131064/11.

(150141291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

#### **Bionatur Best Flowers Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.069.

---

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### **THERE APPEARED**

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Tessa BODEVING, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company (the “Articles”), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “Bionatur Best Flowers Luxco S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of shareholders.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.



Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2015.

### *Subscription and payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Bionatur Best Flowers Luxco S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: DAC/2015/12918. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133548/403.

(150145264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Sefyr Heat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 158.443.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2014.

Référence de publication: 2015131067/10.

(150140692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Shurgard Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131070/10.

(150141093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Shurgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131071/9.

(150141092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.503,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B93199 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, itself represented by Audrey Cubizolles, attorney, residing professionally in Luxembourg- City, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.



The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B170493 (the Company). The Company was incorporated on 16 July 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 31 August 2012 number 2171. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 3 November 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 January 2015 number 14.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR2 (two euros), in order to bring the share capital to EUR12,503 (twelve thousand five hundred and three euros) by way of the issuance of 2 (two) new shares (the New Shares) with a par value of EUR1 (one euro) each;

(ii) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares by way of a contribution in kind;

(iii) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and

(iv) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR2 (two euros), in order to bring the share capital from its present amount to EUR12,503 (twelve thousand five hundred and three euros) by way of the issuance of the New Shares to the Sole Shareholder.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Shares and to pay-up in full such New Shares by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR127,180,000 (one hundred and twenty-seven million, one hundred and eighty thousand euros) consisting of two receivables it holds against DS SMITH PLC in an amount of EUR127,180,000 in aggregate (one hundred and twenty-seven million, one hundred and eighty thousand euros) (the Receivables), which are allocated as follows:

(i) an amount of EUR2 (two euros) to the share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR127,179,998 (one hundred and twenty-seven million, one hundred and seventy-nine thousand, nine hundred and ninety-eight euros) to the share premium account of the Company.

The ownership and valuation of the Receivables is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and the management of the Company (the Certificate), which confirms inter alia, that the aggregate value of the Receivables is at least equal to EUR127,180,000 (one hundred and twenty-seven million, one hundred and eighty thousand euros).

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and three euro (EUR12,503), represented by twelve thousand five hundred and three (12,503) shares having a nominal value of one euro (EUR1) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg

COMPARAIT:

DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93199 (l'Associé Unique),

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistrée sur la liste V du barreau Luxembourgeois, représentée par Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170493 (la Société). La Société a été constituée le 16 juillet 2012 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2171 du 31 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 novembre 2014 par un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 14 du 3 janvier 2015.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR2 (deux euros) afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR12.503 (douze mille cinq cent trois euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de EUR1 (un euro) chacune;

(ii) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en nature;

(iii) modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus; et

(iv) divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR2 (deux euros) afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR12.503 (douze mille cinq cent trois euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de EUR127,180,000 (cent vingt-sept millions cent quatre-vingt mille euros) consistant en deux créances qu'il détient envers DS SMITH PLC d'un montant total de EUR127,180,000 (cent vingt-sept millions cent quatre-vingt mille euros) (les Créances), qui est alloué comme suit:

(i) un montant de EUR2 (deux euros) au capital social de la Société; et

(ii) un montant de EUR127.179.998 (cent vingt-sept millions cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros) au compte prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur des Créances sont attestées par un certificat émis par l'organe de gestion de la Société et par l'Associé Unique (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur totale des Créances est au moins égale à EUR127.180.000 (cent vingt-sept millions cent quatre-vingt mille euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent trois euros (EUR12.503), représenté par douze mille cinq cent trois (12.503) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1)."

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03août 2015. Relation: EAC/2015/18113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé). Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015134644/133.

(150145490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Shurgard Self Storage Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131072/10.

(150141090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.486,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Silvia HoldCo S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015131075/11.

(150141103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**SimCorp Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.815.

Les comptes annuels au 01/01/2014–31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131077/9.

(150140630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**UPS Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 166.325.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juillet 2015*

En date du 30 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Parvinder GILL de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 3 août 2015;

- de nommer Madame Silvana OSORIO AGUEL, née le 9 avril 1978 à Pereira, Colombie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: St Andrew's House, 5<sup>th</sup> Floor, West Street, GU21 6EB Woking, Surrey, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 3 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Silvana OSORIO AGUEL, gérant de classe A

- Monsieur Philippe DAELEMANS, gérant de classe A

- Monsieur Bernd JANIEZ, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

UPS Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

*Avocat*

Référence de publication: 2015136894/24.

(150148258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**Red Horse I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.237.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2015131048/11.

(150141368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**RDB - Envilux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 26, Am Steinecker.

R.C.S. Luxembourg B 159.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131046/10.

(150140799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**S.H.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.612.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30/07/2015.

Référence de publication: 2015131060/10.

(150140245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

**S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 105.693.172,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131061/10.

(150141358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---